



COMITE SYNDICAL DU 11 OCTOBRE 2016 COMPTE RENDU

Etaient présents : 18 / 32

HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENEC Pierre, TUPIN Hugues, CROM Florence, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, LE COZ Jean-Yves, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : CALVEZ Jean-Luc, KERIVEL Jean, LE FLOCH Erwan, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTIN est désigné secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2016

Le compte-rendu du comité syndical du 21 juin 2016 ne faisant pas l'objet d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

2. ELECTION DES NOUVEAUX DELEGUES A VALCOR

Suites aux modifications intervenues à CCHPB, CCA et à CCDZ le Président accueille les nouveaux délégués et il convient d'acter leur désignation à VALCOR.

- **Pour CCA, les nouveaux délégués sont :**
 - Titulaire : M. Michel GUERNALEC,
 - Suppléant : M. Jacques RANNOU,
 - Suppléant : M. Michel COTTEN,
- **Pour CCHPB, Changement de suppléant :**
 - Suppléant : M. Pierre DRAOULEC
- **Pour CCDZ, les nouveaux délégués sont :**
 - Titulaire : M. Jean KERIVEL
 - Suppléant : M. Erwan LE FLOCH

L'assemblée délibérante prend acte de la désignation de ces nouveaux délégués et suppléants.

3. ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE A LA COMMISSION « DECHETERIES »

Il convient de remplacer M. Norbert BOURGEOIS à la commission « Déchèteries ».

Le Président demande aux candidats de se présenter. Seul Monsieur Michel GUERNALEC se présente.

Le Président soumet cette candidature au vote de l'assemblée délibérante qui approuve la nomination de Monsieur Michel GUERNALEC à la commission « Déchèteries » à l'unanimité.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DECHETERIES

Le marché d'exploitation des déchèteries arrivant à terme le 31/12/2016, VALCOR a lancé un avis d'appel public à la concurrence en appel d'offres ouvert pour un marché d'une durée de 5 ans.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Ets THEAUD SAS pour un montant total prévisionnel estimé à 6 027 394 € HT.

Les prix de l'offre de THEAUD sont donnés dans le tableau ci-dessous.

LIBELLES	PU TONNE DECHETS	PRIX € HT
Accueil		531 698,40 €
Caissons		48 984,00 €
Rechargement		12 840,00 €
Entretien		28 392,00 €
Amiante		4 000,00 €
Ferrailles	0,97 €	47 894,72 €
Cartons	2,75 €	34 017,50 €
Palettes	3,16 €	8 724,76 €
Bois Valorisables	1,28 €	97 541,12 €
Gravats	0,31 €	58 890,08 €
Encombrants	0,75 €	91 946,25 €
Incinérables	1,58 €	88 905,02 €
Végétaux	1,30 €	117 466,70 €
Total annuel		1 171 300,55 €
Tranche optionnelle à déclencher lors de la mise à disposition de personnel pour 1 agent 6 jours sur la plateforme de compostage des déchets verts au moment de l'ouverture de la déchèterie de Trégunc.		56 964,00 €
Total 5 ans HT		6 027 394,75 €
Total 5 ans TTC		7 232 873,70 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer ce marché avec les Ets THEAUD SAS, en retenant la tranche optionnelle relative à la mise à disposition de personnel supplémentaire pour 1 agent 6 jours / 7 sur la plateforme de compostage lors de la mise en service de la nouvelle déchèterie de Trégunc.

5. AVENANT VEOLIA BOIS DECHETERIES

La commission d'Appel d'Offres a examiné la demande de GRANDJOUAN - VEOLIA de juin 2016 relative à un avenant de 20 € / t portant sur le traitement des bois valorisables collectés en déchèterie qui porterait à 55 € HT le prix de l'enlèvement et du traitement.

Il est convenu que cette convention prenne effet au 1^{er} octobre 2016. En contrepartie le titulaire s'engage à maintenir ce prix jusqu'au 31/12/2017 à l'exception des révisions d'indices prévues au marché initial.

Après avis favorable de la commission d'Appel d'Offres, le Comité Syndical autorise, à la majorité et une abstention, le Président à signer l'avenant N° 1 au marché N° 2014-005 DECH passé avec GRANDJOUAN – VEOLIA. (M. TUPIN travaillant pour le groupe VEOLIA a souhaité s'abstenir).

6. RENEGOCIATION D'UN EMPRUNT

Xavier Jodocius expose : FINANCE ACTIVE nous a alertés sur l'opportunité de renégocier le contrat présentant un CRD de 1 979 390 € qui est un prêt passé en taux variable non plafonné.

Il indique que la banque sera probablement réticente à renégocier cet emprunt, le CA ayant un encours de dette de 800 millions € auprès des collectivités. Il s'attend donc à une réponse globale de l'organisme tenant compte d'un emprunt indexé sur le TAM pour lequel nous ne payons actuellement aucun intérêt.

M. JODOCIUS indique qu'il estime prématuré de convertir un emprunt à taux variable en taux fixe.

Il confirme que s'agissant d'un emprunt à taux variable, il n'est pas soumis à des pénalités actuarielles.

Il précise que le Crédit Agricole étant le principal partenaire financier de VALCOR, il lui paraît souhaitable de discuter avant de lancer une consultation auprès d'autres organismes pour refinancer ce prêt.

M. LE DUC indique que c'est justement parce qu'il est notre principal partenaire qu'il convient d'engager une négociation.

Le Président indique que par la délibération de délégation de pouvoir au président du 7 juillet 2014, il est autorisé à « **Procéder à toute renégociation, remboursement anticipé ou réaménagement de la dette sous réserve que l'opération présente un gain financier** ».

Il propose donc à l'assemblée délibérante de procéder à cette négociation et s'engage à tenir les délégués informés des conclusions de cette discussion.

7. PLAN DE COMMUNICATION

Le Président propose de hiérarchiser les actions de communication en privilégiant d'abord l'axe de la notoriété du syndicat et de lancer les actions de communication lorsque tous les outils de communication sont opérationnels. Un budget estimé à 11 000 € HT environ est proposé pour réaliser un panel d'actions à entreprendre dès 2016.

M. PLOUZENNEC indique que les actions de communications sont à adapter selon que les EPCI exercent ou non la compétence déchèterie et que les habitants sont à ce titre plus ou moins concernés.

M. QUILLIVIC partage cet avis et propose de limiter le budget de communication au strict nécessaire.

Après discussion, le comité souhaite que la communication ne soit pas tournée que vers les contribuables mais aussi vers les élus et institutionnels.

8. SITE INTERNET

Le site internet est en cours de finalisation et devra être opérationnel au 31/12/2016 avec 6 mois de retard.

Le Responsable juridique du site de rédaction est le Président de VALCOR. Il est proposé de désigner un « responsable de publication » qui animerait le « Comité de Lecture ».

Après en avoir délibéré, M. Didier LE DUC est désigné « responsable de publication » du site internet.

Monsieur TUPIN suggère que le site internet puisse relayer en temps réel des informations relatives aux performances énergétiques de l'UIOM.

9. COMMISSION MARCHÉ D'EXPLOITATION DE L'UVED

M. Paul GUEGUEN indique que la commission « INCINERATION » se réunira désormais très régulièrement pour préparer le marché d'exploitation de l'UIOM. Il informe que le Président du SIDEPAQ, Monsieur André LEJEUNE et Madame Mélane GUIGUES seront invités à participer aux travaux de cette commission de façon à concevoir ce marché dans la perspective de la fusion des syndicats.

Il est proposé d'organiser deux visites d'UIOM dans les semaines qui viennent pour voir comment les collectivités ont conçu leur marché d'exploitation et les procédures de consultation qu'elles ont mises en œuvre.

Il est proposé de rencontrer le SMITRED OUEST ARMOR à Pluzunet et le SIRCOB à Carhaix.

10. GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIDEPAQ POUR UN AUDIT DES UVED

Lors de la commission « Incinération » du 27 septembre, il a été proposé de mutualiser avec le SIDEPAQ un audit de l'UVED dans le cadre d'un appel d'offre groupé. Cet audit a pour objet de réaliser un état des lieux de « sortie » dans le cadre du marché d'exploitation actuel et une analyse des besoins futurs pour le renouvellement des équipements.

Par convention, VALCOR confie au SIDEPAQ la charge de mener toute la procédure de passation du marché public au nom et pour le compte de VALCOR et le désigne comme coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention de groupement de commande avec le SIDEPAQ.

11. CONTRAT INFORMATIQUE CCA

Suite à l'appel d'offres de renouvellement du contrat de maintenance informatique de VALCOR, il est proposé de confier cette prestation aux services de CCA dans le cadre de la mutualisation des services.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'accès aux services fournis par CCA pendant un an.

Contribution année 1	3 812 €
-----------------------------	----------------

A ces coûts, s'ajoutent des coûts ponctuels qui ne seront facturés qu'une fois, correspondant à la mise en œuvre du nouveau dispositif de sécurité :

Prestations de mise en œuvre Firewall / antivirus / sauvegarde	1 300 €
--	----------------

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer un contrat avec Concarneau Cornouaille Agglomération pour des prestations et des fournitures informatiques.

12. CONTRAT DE GESTION FINANCIERE CCA

Après avoir examiné plusieurs propositions pour des logiciels et des prestations de service pour l'analyse et la prospective financière de VALCOR, il est proposé de retenir le logiciel «REGARD» qui apparaît comme le mieux adapté pour VALCOR.

Ce logiciel est en outre celui utilisé par CCA qui propose d'étendre le service de mutualisation proposé à ses adhérents à VALCOR pour un montant prévisionnel de 2 580 € TTC/an.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec Concarneau Cornouaille Agglomération à cet effet.

13. RECRUTEMENT D'UN INTERIMAIRE

Un agent ayant été en congé maladie, VALCOR a fait appel à un intérimaire, Monsieur Guillaume LE DU, via le Centre de Gestion, à partir du 26 septembre 2016 et pendant 2 semaines.

14. PROPOSITION D'EXTENSION DE LA DELEGATION DU POUVOIR DU PRESIDENT

L'actuelle délibération de délégation de pouvoir n'autorise pas le Président à recruter du personnel en CDD, ce qui oblige VALCOR à passer par le Centre de Gestion.

Il est donc proposé de prendre une délibération autorisant le Président à recruter des agents contractuels pour les besoins liés à un accroissement temporaire et au remplacement de fonctionnaires et agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à procéder au recrutement de personnel temporaire dans la limite des dispositions légales.

15. FUSION SIDEPAQ, CCPBS, VALCOR

Le projet de cahier des charges pour une mission d'AMO afin d'accompagner les trois structures dans leur démarche a fait l'objet de remarques par les Présidents des EPCI adhérents de VALCOR.

Ces remarques sont présentées dans un tableau de synthèse dans lequel ils :

- Réaffirment leur volonté de parvenir rapidement à cette fusion.
- Demandent que le cahier des charges « balaye le champ des possibles » et « ne ferme pas a priori des portes qui pourraient constituer des solutions intéressantes ».
- Demandent que cette étude de mutualisation ne démutualise pas ce qui l'est déjà,
- Exigent la présence d'un élu et d'un technicien au comité stratégique.
- Considèrent qu'un contrat unique pour les collectes sélectives est susceptible de remettre en cause l'existence d'éco tri tout en reconnaissant que des différences de tarifs entre les uns et les autres ne sont pas justifiées.
- Déclarent qu'il appartiendra aux EPCI de déléguer au syndicat les compétences qu'ils souhaiteront.

Le président indique que la réunion prévue le 18 octobre chez le Préfet avec CCPBS et SIDEPAQ sera décalée car il est important que les trois parties trouvent préalablement un accord.

Monsieur PLOUZENNEC rappelle que les APF constituent un équipement du territoire et Monsieur JODOCIUS de rappeler les enjeux du maintien de cette structure.

Monsieur Guy PAGNARD considère que la question du syndicat « à la carte » ne doit pas être envisagée comme une option mais bien comme un scénario en soit.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical déclare :

- Exiger que les EPCI soient représentés au comité stratégique.
- Exiger que le scénario d'un syndicat à la carte soit étudié comme un scénario à part entière sans préjuger des conclusions de l'étude.

16. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Le Président informe les délégués que les services de VALCOR ont esquissé les contours techniques d'un partenariat pour un projet de déshydratation de fourrages avec l'ETA ROCUET et BIOCEVAL. Il est proposé de lancer une étude de faisabilité technique pour définir avec précision la quantité nominale d'énergie qui peut être mise à disposition pour ce projet de séchage et les modalités techniques de réalisation.

Monsieur PAGNARD propose que cette étude soit exhaustive et intègre aussi la possibilité d'implanter des serres et le réseau de chaleur pour des industriels.

Monsieur LE DUC informe que le projet de malterie est déjà bien engagé à Scaër.

Le Président fait part aux délégués de la venue prochaine de Messieurs Thierry BURLOT et Alain OLLIVIER, respectivement Vice-président de la commission Environnement et Vice-président de la commission Agriculture à la région Bretagne pour une visite de l'UVED de Concarneau.

Le Président propose de prendre une délibération pour autoriser le Président à solliciter une subvention pour la réalisation de cette étude de faisabilité auprès de l'ADEME, de la Région Bretagne, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département 29.

17. CERTIFICATION ISO 50001

Le Président informe les délégués que VALCOR a obtenu la certification ISO 5001 pour tout son périmètre d'activité en août 2016.

18. STRUCTURE ASSOCIATIVE VERGERS CONSERVATOIRE

Par courrier du 18 juillet 2016, Monsieur Jean Pierre ROULLAUD, président d'ARBOREPOM propose la création d'une association regroupant les vergers conservatoires de :

- Plusieurs collectivités : VALCOR, Ville de CONCARNEAU, Ville de QUIMPERLE, ARZANO, CONFORT-MEILARS, LOPEREC, COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA PRESQU'ILE DE CROZON
- L'ECO-MUSEE DES MONTS D'ARREE
- L'association AVALOU ATAO de Plougastel Daoulas
- Et l'association AVALOU PLABENNEC.

En vue des objectifs suivants :

- Mutualiser ces vergers pour les regrouper en un « **verger conservatoire basse Bretagne** »
- Faire connaître le travail d'identification accompli et nos vergers conservatoires,
- Mutualiser les moyens avec par exemple créer une exposition itinérante,
- Créer un effet de masse pour solliciter des subventions pour poursuivre et pérenniser le travail d'inventaire du patrimoine fruitier.

19. RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du Directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

Le Secrétaire de séance

Gérard MARTIN